

Compte-rendu du conseil d'administration de mercredi 13 mai 2020 effectué en distanciel

Participant : Dominique ALVADO, Myriam BARATEAU, Florence BOURDON, Valérie FOSSARD, Jean-Claude GARÇON, Alain LANGE, Martine PATIN, Anne-Marie SABINE, Maurice VAN GEENHOVEN.

Excusé : Vincent DEBAR.

Les activités de l'Orphéon de Bayeux sont officiellement suspendues depuis le 14 mars 2020. Conformément à la décision du CA, la rémunération des trois salariées (cheffes de chœur et pianiste) est maintenue. L'Orphéon de Bayeux a déposé une DAP (demande d'activité partielle) auprès des services de l'Etat, comme la loi l'y autorise. La demande de mise en chômage partiel est acceptée pour le mois de mars et pour les mois d'avril, mai et juin. La demande d'indemnisation (70% du salaire brut) est en cours.

Danielle Lapierre a effectué des essais de répétitions par pupitres en distanciel avec quelques choristes volontaires. Dès le 14 avril, elle a demandé par mail à reprendre les répétitions en présentiel à partir du mercredi 13 mai, au surlendemain de début du déconfinement. Suite au refus du CA, elle a renouvelé cette demande le 07 mai, en proposant d'organiser des répétitions chez une choriste avec la pianiste de l'Orphéon de Bayeux. Après un nouveau refus du CA, la cheffe a recensé par mail des choristes volontaires pour organiser « une reprise expérimentale du chœur » chez une des choristes avant d'y renoncer jusqu'au 03 juin 2020.

Devant tant d'entêtement, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des membres réunis en visioconférence, d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à Danielle Lapierre, réaffirmant qu'aucune répétition de l'Orphéon de Bayeux ne peut être organisée puisque les activités de l'Orphéon de Bayeux sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. L'Orphéon de Bayeux ne peut prendre la responsabilité d'exposer ses adhérents aux risques que présente la pratique du chant choral, comme l'ont malheureusement constaté d'autres chœurs.

Le CA ne sait pas, à la date du 13 mai, quand les activités pourront reprendre. La reprise est conditionnée par la loi et par l'autorisation de la ville de Bayeux à occuper à nouveau les locaux municipaux mis à disposition.

L'état d'urgence sanitaire court, pour l'instant, jusqu'au 10 juillet 2020, au-delà de la période d'activité habituelle de l'Orphéon de Bayeux.

La présentation de la plaquette d'activités qui a ordinairement lieu début juillet est retardée.

Si une reprise d'activités pouvait avoir lieu en septembre, le conseil propose de discuter avec les cheffes de chœur et les choristes :

- De réserver la période de rentrée à la reprise des programmes en cours.
- De conserver la programmation de la Semaine Chantante prévue en mai 2021 durant le weekend de l'Ascension, du jeudi 13 au samedi 15 mai, dans le cadre de la semaine de l'Europe, avec le soutien de la mairie de Bayeux, la Dorchester Choir Society et la Kantorei de Lübbecke, dans l'esprit de la semaine chantante d'avril 2019 à Milton Abbey.
Le concert pourrait se faire en deux parties : une première présentant chaque chœur individuellement, suivie d'un regroupement collectif d'environ 45 minutes sur une œuvre commune.
- De réfléchir au prochain événement que devrait être la célébration du 175^e anniversaire de l'Orphéon de Bayeux à l'automne 2021.

Les délégations anglaise et allemande ne pouvant venir discuter du projet commun aux Médiévales 2020 à Bayeux, une visioconférence aura lieu samedi 23 mai à 11h00, à l'initiative de nos amis anglais.

Autoentrepreneur, Benoit Hetman poursuit l'activité du Studio de Développement Artistique en distanciel avec ses élèves.

Les Ateliers Vocaux ne peuvent plus être organisés actuellement par l'Orphéon de Bayeux. Le statut d'autoentrepreneur de Brigitte Antonelli lui permet d'organiser ses cours en indépendante.

Le conseil d'administration a bien conscience que les finances de l'Orphéon de Bayeux ne seront pas alimentées cette année par les recettes de la Taverne des Fêtes Médiévales 2020 ni de l'atelier vocal de l'EHPAD du Champ Fleury, ce qui impactera le choix des programmes à venir.

Remarque : Pour des raisons pratiques, le courrier a été adressé à Danielle Lapierre en lettre suivie.